

Remplace les parties techniques des normes SIA 257, édition 1989, et SIA 259, édition 1977

Maler-, Holzbeiz- und Tapeziererarbeiten
Opere da pittore e di tappezzeria

Peinture, teintage du bois, revêtements muraux

257

La présente publication répond aux règles de l'art et a été rédigée avec tout le soin requis. La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages survenus du fait de l'utilisation et de l'application de la présente publication.

2005-05 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
0	Champ d'application 4
0.1	Délimitation 4
0.2	Références normatives 4
0.3	Déroghations 4
1	Terminologie 5
1.1	Termes généraux 5
1.2	Produits de revêtement 6
1.3	Revêtements muraux 8
1.4	Méthodes d'essai 9
2	Étude 11
2.1	Exigences 11
2.2	Sélection 11
2.3	Dossier d'appel d'offres 11
3	Calculs*
4	Matériaux 12
4.1	Peintures et produits assimilés 12
4.2	Revêtements muraux 17
5	Exécution 19
6	Essais 20
Annexes	
A	Critères de sélection écologiques 21
B	Désignation des couleurs 22
C	Publications 23

* Ce chapitre, qui fait partie de la structure standard des normes SIA, n'est pas traité dans la présente norme.

Sigles des organisations représentées dans la commission SIA 257

ASEPP	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
ASMTB	Association suisse des maîtres teinteurs sur bois
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches
FRMPP	Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres
MSP	Association suisse des marchands de papiers peints
USVP	Union suisse des fabricants de vernis et peintures

Membres de la commission SIA 257

Président	Peter Hochuli, arch. SIA, Frauenfeld	SIA
Membres	Bettina Cadetg, arch. SIA, lic. droit, Bienne	SIA KH (jusqu'au 31.12.2002)
	Rolf Fussen, Agarn	FRMPP
	Erich Imper, Zurich	USVP
	Ueli Kasser, Zurich	SIA 493 (jusqu'au 31.12.2002)
	Hansruedi Kaufmann, Zurich	MSP
	Werni Reding, Einsiedeln	ASMTB
	Martin Schicker, Dübendorf	EMPA
	Peter Seehafer, Wallisellen	ASEPP

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 257 le 16 novembre 2004.

Elle est valable dès le 1^{er} février 2005.

Elle remplace les parties techniques des normes SIA 257, *Travaux de peinture*, édition 1989, et SIA 259, *Papiers peints et revêtements similaires*, édition 1977.

Copyright © 2005 by SIA, Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.